



AVIS PUBLIC

CONCERNANT LA TROISIÈME ANNÉE D'APPLICATION DU RÔLE TRIENNAL D'ÉVALUATION 2025-2026-2027 du territoire non organisé Rivière-Ojima

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le rôle triennal d'évaluation foncière du territoire non organisé (TNO) Rivière-Ojima, entrera dans sa troisième année d'application pour l'exercice financier 2027, et que toute personne peut en prendre connaissance au bureau de la MRC d'Abitibi-Ouest, durant les heures normales d'ouverture.

Par ailleurs, toute personne ayant un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription au rôle d'évaluation foncière, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû apporter en vertu des articles 174 ou 174.2 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, peut déposer une demande de révision administrative conformément aux dispositions de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

1. Être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi ou au cours de l'exercice suivant ;
2. Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC)
D'ABITIBI-OUEST
11, 5^e Avenue Est
LA SARRE (Québec) J9Z 1K7

3. Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué ;
4. Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 03-2025 de la MRC d'Abitibi-Ouest et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

DONNÉ A LA SARRE
Ce 14 septembre 2026

Normand Lagrange
Directeur général
Greffier-trésorier